

CONTRAT OEUFs BIO ~ AUTOMNE 2018

Janvier-février-mars 2019 à remettre les mardis 3 et 10 décembre 2018.

Chaque membre de l'AMAP s'engage à respecter la charte.

Le présent contrat est passé entre :

- **M. Eric Arrougé** producteur à Ogeu-les-Bains, déclare adhérer aux principes de la charte des AMAP et s'engage à fournir des œufs bio extra-frais – de calibre moyen à gros - issus de sa production aux signataires de ce contrat, au prix de 4 euros la douzaine.
- Et adhérent de l'AMAP D'Oloron.

email : téléphone :

MONTANT TOTAL DE L'ENGAGEMENT :

Par semaine : 2.00€ X (nombre de ½ Dz) X 13 Livraisons =€

Tous les 15 jours : 2.00€ X (nombre de ½ Dz).....X 7 Livraisons =€

DATES: 2/01 ;8/01 ;15/01 ;22/01 ;29/01 ;5/02 ;12/02 ;19/02 ;26/02 ;5/03 ;12/03 ;19/03 ;26/03

MODALITÉS DE RÉGLEMENT, à l'ordre d' « **Eric ARROUGÉ** »

En espèce € 1 chèque de € 2 chèques de € 3 chèques de €

Signature du producteur : Le ... / 12 / 2018 **Signature de l'adhérent AMAP :**

.....

Reçu ~ CONTRATS OEUFs AUTOMNE 2018 – AMAP OLORON

Estelle BENOIT et Janine MATRENCHARD, relais du contrat œufs bio de l'AMAP, d'Oloron-Ste-Marie, attestent avoir reçu de **M. / Mme** , le paiement pour confirmation de son engagement d'achat, la somme de€ (en espèce) ou ... chèque(s) de €.

Signature du relais : Le ... / 12 / 2018 **Signature de l'adhérent AMAP :**

DISTRIBUTIONS DES OEUFs :

Merci de vous inscrire à une date, pour **une aide à la distribution** : / / 2019.

Dates AUTOMNE 2018 :

2/01 ;8/01 ;15/01 ;22/01 ;29/01 ;5/02 ;12/02 ;19/02 ;26/02 ;5/03 ;12/03 ;19/03 ;26/03